



TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 8 FEVRIER 2016 !

C'est le premier jour choisi par la Direction régionale d'Ile-de-France pour déployer un nouveau dispositif appelé « Accès direct à son conseiller » qui repose sur **la fermeture des agences tous les après-midi** à l'ensemble des demandeurs d'emploi hormis ceux qui sont convoqués. La Direction met sciemment en danger le Service public de l'Emploi !

Pour assurer un service de qualité aux usagers, il est urgent de réorienter la politique de l'établissement et d'assurer le renfort massif des effectifs ! Le déploiement de la fermeture des sites dans les régions a déjà provoqué une déstabilisation complète de l'organisation du travail.

Partout sur le territoire national, plusieurs régions se sont mobilisées : la Picardie était en grève le 12 octobre, la région Centre-Val-de-Loire le 15 janvier, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et le territoire de Belfort le 18 janvier, Rhône-Alpes et l'Auvergne appellent comme l'Ile-de-France le 8 février !

**LA DIRECTION GENERALE A PREVU DES DATES DE FERMETURES DIFFERENTES
D'UNE REGION A L'AUTRE : CONSTRUISONS UNE REPONSE NATIONALE !**

**NON ! ON NE (LA) FERMERA PAS,
RASSEMBLONS-NOUS TOUS
DEVANT LA DG A 14H !**

**POUR SIGNIFIER A LA DIRECTION NOTRE REFUS
DE LA FERMETURE DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI !**

Une conférence de presse sera organisée sur place

Trois heures mensuelles d'information (HMI) sont organisées à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris, le 4 février 2016 de 14 à 17 heures.

Il vous suffit de renseigner horoquartz pour pouvoir participer à cette réunion.

Numérisation intégrale de nos activités

Pour nos organisations syndicales, cette fermeture des sites doit être analysée en articulation avec les autres dispositifs du **Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi (NPDE)**, de l'automatisation de l'indemnisation, de l'instauration de mail.net et du 100 % Web. Ensemble, ils forment un système cohérent **dont l'objectif est de vider les agences de leurs usagers**. Le but de cette vaste restructuration est d'imposer aux usagers **l'utilisation systématique des canaux numériques**. Les traitements des sollicitations par mail (dispositif mail.net), des attentes (listings de tâches à effectuer dans des délais contraints), des alertes prévues dans **NPDE** vont mobiliser l'essentiel de notre temps de travail.

Détricotage du maillage territorial

La Direction vend ces dispositifs en annonçant davantage de rendez-vous physiques et une autonomie des agents. Elle promeut un confort de travail qui résulterait de la mise à distance du public. **Mais les après-midi vont surtout être utilisés pour traiter les sollicitations numériques** appelés « tickets ». Ce travail pouvant être réalisé n'importe où, sur des lieux éloignés des usagers (directions régionales ou plateformes nationales), **l'étape suivante, inéluctable selon nous, est la disparition définitive de sites**, prioritairement dans les espaces ruraux. Les Maisons de Service au Public (MSP) regroupant des services comme la CAF, la CPAM, les Finances publiques et Pôle emploi justifieront l'existence d'une proximité de façade en zone non urbaine.

Dégradation de nos conditions de travail

La Direction générale repositionne déjà les Directions de proximité des agences Pôle emploi qui devront dorénavant contrôler en temps réel notre activité « digitale » en termes de « tickets » traités. **Le contenu de nos entretiens avec les usagers sera dorénavant mécanisé par des scripts et contrôlé**. La supervision et le contrôle deviennent l'axe principal de l'activité managériale locale. C'est le but de la mise en place de nouveaux portefeuilles de suivi de demandeurs d'emploi sur l'activité indemnisation.

Cette pression constante et grandissante va fortement dégrader nos conditions de travail. **Nos qualifications professionnelles (placement, orientation, formation, service entreprise, indemnisation...) vont être définitivement détruites**. Le conseil et l'accompagnement ne peuvent survivre dans une activité bientôt exclusivement à distance. Nos missions ne subsisteront que dans des activités de niche que Pôle emploi contractualise en concurrence avec le secteur privé : jeunes, seniors, publics éloignés de l'emploi, etc. Ce modèle de destruction des métiers s'applique de même aux services en direction des entreprises en dépossédant les conseillers de leur qualification et de leur pouvoir de négociation du contenu des offres d'emploi diffusées et traitées par Pôle emploi.

Dévolement de nos missions de Service public

La Direction répond ainsi directement aux injonctions de la Commission européenne qui exige le **cantonement des Services publics de l'Emploi à des services de 1^{er} niveau**, c'est-à-dire informatifs, et aux fonctions régaliennes : suivi, contrôle, entretien de situation. C'est désormais au secteur privé d'exercer l'expertise : c'est le signal lancé par la nouvelle prestation « activ'emploi » en auto-prescription par les demandeurs d'emploi sans le conseil et la validation d'un agent. L'automatisation du traitement des Demandes d'Allocations va achever la mission indemnisation et permettre son externalisation sur le modèle des intermittents du spectacle. **L'usager, mis à distance des agences**, hormis les temps réduits où il pourra être reçu sur rendez-vous, est abandonné à son sort. **Il formatera rapidement sa relation avec le conseiller par le seul mode électronique** sur un rapport purement administratif et informatif, le seul possible à distance.

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 8 FEVRIER 2016

